

CIRCULAIRE 2026 : LA MOBILITÉ SOUS CONTRÔLE

» Maintien de la mobilité “au fil de l’eau”.

» Publication progressive des postes, classement motivé des candidatures, application des priorités légales ;

» Prise d’effet généralement à M+1 ou M+2 (au 1er jour ouvré du mois) ;

» Suspension des mobilités du 2 octobre au 10 décembre ;

» Recours aux contractuels en cas de recrutement infructueux d’un fonctionnaire.

UN1TÉ.MI FO RESTERA VIGILANT, EXIGEANT ET MOBILISÉE POUR GARANTIR LA TRANSPARENCE, LE RESPECT DES DROITS ET LA PRIORITÉ DONNÉE AUX FONCTIONNAIRES.

